

## Sous-Commission paritaire du 11 septembre 2019

### Déclaration et questions de de la CGSP :

- Nous demandons une évaluation de la nouvelle procédure de contrôles médicaux par Securex en vigueur depuis quelques mois.
- Nous interpellons Infrabel à propos des rumeurs persistantes que le top management d’Infrabel (top 200) serait incité à abandonner son statut en échange de certains avantages. La direction répond que certaines propositions ont été évoquées lors des discussions au comité de pilotage à propos du protocole d’accord. Selon la direction très peu de fonctionnaires statutaires abandonneront leur statut, étant donné que les avantages liés au statut sont largement supérieurs à ceux des contractuels.
- Depuis plusieurs années la « cellule diversité » – organe paritaire qui devrait traiter les questions de « la diversité » – ne s’est plus réunie. Nous demandons ce qui en est. La direction va examiner.
- Recrutement d’agents commerciaux et sous-chefs de gare contractuels : nous demandons que des épreuves pour statutariser ces contractuels soient organisées. La direction ne veut pas s’engager dans ce sens.
- Insécurité dans les gares : dans plusieurs grandes gares la police des chemins de fer n’est plus présente. Ceci engendre un sentiment d’insécurité dans les gares. La direction nous renvoie vers le groupe de travail paritaire « Agres-sions ».

- **Dispenses de service pour les activités sportives « cheminots » :**  
les agents ne reçoivent plus de dispense de service lorsqu'ils participent à des tournois dans le cadre des compétitions « cheminots ». Qu'en est-il ?

## Points soumis par la direction :

- **Filière Tracks :**

Pour rappel il s'agit d'un dossier négocié depuis plusieurs mois pour revaloriser la filière voies. La CGSP a consulté ses affiliés du terrain à ce propos. Une majorité des brigades s'est exprimée favorablement, c'est pourquoi nous donnons notre accord à ce dossier lors de SCPN.

Néanmoins, nous émettons quelques remarques :

- 1) Nous voulons des engagements statutaires supplémentaires afin de faire fonctionner au mieux la base volontaire.
- 2) Nous avons à nouveau signalé que nous n'étions pas demandeur pour les prestations de 10h00.
- 3) Nous déplorons que les caténairistes ne font pas partie des brigades SIR, il y aura une analyse de la situation.
- 4) Nous demandons une analyse durant l'année de transition.

Dans un tract spécial la CGSP explique le dossier en détail.

- **Réforme des pensions :**

HR-Rail nous (re)soumet plusieurs documents qui ont pour but d'adapter la réglementation HR-Rail en matière de pensions aux modifications législatives et au transfert du service des pension vers le SFP (Service fédéral des Pensions). Il s'agit notamment de la suppression de la bonification pour diplôme gratuite pour le calcul de la pension et de la non-prise en compte des services comme contractuel pour la pension du secteur public (pour les agents qui terminent leur carrière comme statutaire). Etant donné que nous nous sommes toujours opposés à ces réformes nous ne pouvons pas donner notre accord à ce propos.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer la condition de 5 ans de services effectifs pour l'ouverture à la pension anticipée pour invalidité. Il s'agit d'un progrès social pour les cheminots. Nous donnons donc notre accord à cette adaptation du statut.

- **Temps partiel :**

La direction propose ces adaptations :

Le délai de demande d'un temps partiel « régime interne » est normalement de 3 mois. Il est proposé de réduire ce délai si l'agent et le chef immédiat sont d'accords. Par ailleurs un agent qui exerce une activité complémentaire d'indépendant peut désormais demander une interruption de carrière avec complément ONEM. Nous donnons notre accord à ces adaptations.

- **Suppression du congé d'éducation payé pour les contractuels :**

Cette matière a été régionalisée. En Wallonie et à Bruxelles cet avantage est accordé aux travailleurs du privé et les agents contractuels des entreprises publiques

autonomes. HR-Rail étant une société anonyme de droit public et non une entreprise publique autonome, les cheminots contractuels ne peuvent plus bénéficier de cet avantage. Nous soumettrons ce dossier à notre service juridique pour analyse car nous déplorons la suppression de cet avantage social pour les contractuels.

- **Augmentation de l'indemnité pour utilisation d'un véhicule personnel à 0,3653 €.**
- **Paiement des arriérés de jours de congé compensateur :**  
Pour la nième fois Infrabel propose un paiement des arriérés de jours de congés compensateurs à 150%. Ce paiement va à l'encontre du bien-être au travail. En effet, le fait qu'Infrabel paie déjà pour la nième fois les congés compensateurs montre qu'il y a un problème structurel de manque de personnel. La CGSP demande des recrutements afin que sur le terrain les 36h/semaine soient respectés. Nous ne pouvons donc pas donner notre accord à cette proposition.
- **Mesures temporaires pour le personnel pendant la période de travaux dans la jonction Nord-Midi :**  
Du 14 octobre au 12 novembre 2019 Infrabel réalisera des travaux de modernisation de la jonction Nord-Midi. La circulation ferroviaire sera impactée. Certains trains seront supprimés.  
La direction propose :
  - d'étendre exceptionnellement le télétravail avec l'accord de hiérarchie à plus de 2 jours par semaine.
  - d'adapter les plages variables de l'horaire variable : 6h à 10h30 au lieu de 7h à 9h30 et 15h à 19h30 au lieu de 16h à 18h30.

Le document stipule que les membres du personnel pourront « organiser leur prestations de manière plus flexible afin d'éviter les trains des heures de pointe ».

A ce propos, nous demandons ce qui est prévu pour les agents qui ne travaillent pas à l'administration centrale (exemple : les ateliers,...). Il nous est répondu qu'une adaptation des horaires est possible mais que c'est le chef immédiat qui décide « in fine ». Nous demandons qu'une concertation puisse être organisée à ce propos au niveau local.

- **Evaluation du processus de recrutement :**  
HR-Rail nous présente un slideshow à propos de la nouvelle procédure de recrutement. Il s'agit d'une simplification et d'une accélération du processus. En moyenne, il faut 13 jours pour recruter quelqu'un. A titre d'exemple, dans le cadre du recrutement des accompagnateurs de train et des conducteurs les candidats sont contactés par téléphone dans les 48h. Sur un contingent de 303 accompagnateurs de train il faut encore trouver 43 candidats. Pour les conducteurs il faut encore recruter 37 personnes (295 déjà recrutés). Pour 2020 un contingent de recrutement de 339 conducteurs est prévu dont une grosse partie pour Bruxelles (80). Au total 112 agents commerciaux doivent être recrutés cette année. 26 doivent encore être trouvés. Des job days sont encore programmés cette année (notamment à Bruxelles).  
HR-Rail nous confirme que le recrutement d'un statutaire va aussi vite que le recrutement d'un contractuel.

- **RTTM :**

Pour rappel, il s'agit de la réorganisation des activités liées à la gestion en temps réel du personnel, du matériel et des incidents. Ces activités seront regroupées sur 5 sites (5 OCC, Bruxelles, Namur, Mons, Anvers et Gand). En front commun (lisez le tract à ce propos) nous rejetons cette réforme.

A SCPN la direction nous présente un document. Voici, en résumé le contenu :

- La Répartition des postes : permanences conduite : 58 ETP, répartiteurs : 54 ETP, permanences accompagnement : 34 ETP, Realtime Trains Supervisors (actuellement ROR / RDV) : 166 ETP, Teamleader info : 36 ETP, Passenger coordinators : 30 ETP. Soit un total de 378 ETP.

- Ces postes de niveau rang 4+ seront comblés via le recours aux postes à profil (avis 13 H-HR/2019).

- Les agents info trafic concernés par la réorganisation pourront bénéficier, le cas échéant de l'indemnité de restructuration « info trafic » dans les conditions prévues par l'avis 21 H-HR/2018.

Au nom du front commun nous faisons une déclaration dans laquelle nous rejetons cette réforme qui n'améliorera pas la qualité et l'efficacité de la gestion en temps réel, ni la ponctualité et ni la communication et le service aux voyageurs.

- **Condition de nationalité pour le personnel de sécurité :**

il est proposé d'accepter les candidats qui sont citoyens d'un état de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse. Nous donnons notre accord à cette proposition.

- **Externalisation CPS, adaptation du statut :**

Dans le cadre de l'externalisation de CPS, la direction propose d'adapter le statut afin de permettre un détachement de personnel statutaire vers le nouveau service externe PPT IDEWE).

Pour rappel : CPS est compétent en matière de bien-être du personnel, de la surveillance médicale, de la gestion des risques et de la certification du personnel de sécurité et de certaines formations (secourisme,...). Le 19 décembre 2018, la direction a décidé d'externaliser CPS. Un appel d'offre a été lancé. Deux candidats ont soumis une offre. Sur base de cette procédure IDEWE a été retenu par la direction. A cette SCPN la direction soumet une adaptation statutaire qui doit permettre le détachement d'agents statutaires vers IDEWE. La CGSP refuse cette proposition.

Depuis le début nous nous sommes opposés à l'externalisation de CPS. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'un nouveau pas dans le démantèlement de HR-Rail et nous nous posons des questions sur la qualité du service que fournira une société privée qui ne dispose pas de l'expertise ferroviaire de CPS. La CGSP a intenté un recours auprès du conseil d'état pour annuler cette décision. En prenant la décision d'externaliser CPS la direction n'a pas respecté le statut, ni la législation sur le bien-être, ni la concertation sociale.

**FILIP PEERS, THIERRY MOERS & VINCENT MERCIER**

Secrétaires nationaux.

